



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

BOITE 29 - 80 RUE DE MONTREUIL 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax
01.43.48.96.16 union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr

3 février 2011

DECLARATION LIMINAIRE CAP DE PRESELECTION DES CHARGES D'ENSEIGNEMENTS

Madame la "Présidente,

Cette déclaration liminaire sera assez courte, contrairement à nos déclarations habituelles en matière de formation et de réseau de formation. La raison d'une telle concision s'appuie sur le fait que l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a largement développé, lors des groupes de travail sur les règles de gestion, ses revendications en la matière (revendication en matière de formation initiale, de formation de cours de carrière, d'affectation des stagiaires et donc de déconnexion du contrôle des connaissances des règles d'affectation, de préparation de concours, de maillage du réseau de la formation, de gestion et de rémunération des agents de l'ENFIP). Nos représentants dans les organismes paritaires de l'ENFIP ont eux aussi largement exprimés nos analyses et revendications en CTP notamment. Nous appelons aussi de nos vœux un groupe de travail spécifique sur les problématiques actuellement rencontrées dans les écoles par les stagiaires.

Pour l'Union, la réunion présidée le mardi 1er février par le directeur général a démontré que la formation initiale et la formation professionnelle en cours de carrière sont des maillons essentiels de la réussite de la fusion globale imposée par le président de la république. Le Directeur Général a exposé sa vision de la formation initiale sans toutefois fermer le champ des discussions à venir en la matière. On retiendra de ses propos, une réelle volonté de construire des parcours de formation initiale permettant aux agents de disposer d'un socle de connaissances génériques, d'un socle de savoirs dans une dominante métier et d'une formation pratique très ciblée métier. Le Directeur Général précisant que « l'agent doit se sentir opérationnel ». Il a par ailleurs réaffirmé son attachement à ce que les épreuves de contrôle des connaissances soient déconnectées de la carrière, refusant toute dérive de bachotage. Il a donc confirmé le fait que les affectations en sortie d'école seront effectuées dans un cadre identique à celui des mutations. Le Directeur Général a aussi réaffirmé son attachement à tous les sites de l'ENFIP et nous avons bien entendu qu'il ne voulait pas de site dédié à une catégorie particulière. Le Directeur Général nous a aussi expliqué qu'il ne « souhaitait pas faire de parcours fléchés à la DGFIP », « un agent doit pouvoir choisir son métier, l'exercer tout le temps de sa carrière ou pas et que s'il change de métier, la formation doit venir lui donner les connaissances nécessaires ».

Nous ne commenterons pas ici les propos du Directeur Général, car bien évidemment cela fera l'objet de discussions spécifiques en groupe de travail Gestion et nous en laissons la primeur au Directeur Général Adjoint, mais nous tenons à préciser quatre points :

- les agents doivent bénéficier au travers de la formation initiale des connaissances socles leur permettant d'appréhender tout le périmètre des métiers de la DGFIP et surtout de disposer de connaissances très approfondies en matière de dominante métier. La formation initiale ne peut donc être une formation de type universitaire, ainsi l'enseignement dans la dominante ne peut être tronqué. Par ailleurs, le basculement dans le métier en lien avec le poste d'affectation ne peut se faire brutalement sans un passage par une phase de pré spécialisation en école.

- comme nous le revendiquions depuis fort longtemps, la déconnexion du rang de classement de l'affectation constitue une avancée majeure pour les futurs stagiaires mais aussi pour les enseignants,
- les écoles doivent disposer d'équipes pédagogiques formées et suffisamment dimensionnées pour former un public de stagiaires, que nous appelons de nos vœux, diversifié dans tous les établissements,
- les formations d'adaptation à l'emploi sont indispensables afin de permettre aux agents de faire vivre pleinement le droit à la mobilité choisie. Les marges de gestion en matière d'emploi sont donc indispensables pour permettre à ce dispositif d'être effectif.

Concernant cette CAP, nous nous interrogeons sur la logique qui a prévalu en matière de volumétrie pour cette présélection. En effet, il apparaît en fonction du recensement des départs effectifs ou potentiels et au regard des apports envisagés (F10 + vivier + retour d'ancien d'enseignants) que ce recrutement est largement insuffisant et surtout qu'il ne permet pas de parer à toutes éventualités. L'année dernière nous avons déjà attiré l'attention de l'administration sur les risques d'une pré sélection insuffisante, nous avons entre les deux CAP perdu 5 agents. Les enjeux en matière de formation initiale sont tels que l'administration n'a pas droit à l'erreur. C'est pourquoi, L'Union demande en ouverture des travaux que l'administration s'engage sur un abondement significatif de sa présélection. Cette année nous avons la chance d'avoir un nombre satisfaisant de candidatures, avec au demeurant un nombre important de très bons dossiers. La CAP doit tirer les conséquences de tous les éléments de contexte et établir une liste permettant d'une part de répondre dès le 1^{er} juin au besoin du réseau de formation et de pouvoir alimenter un vivier formé et disponible, permettant de renforcer les équipes pédagogiques dès que nécessaire. Compte tenu des contraintes des écoles, nous soulignons cette année encore qu'une intégration des nouveaux enseignants dès le 1^{er} mai serait souhaitable.

Nous reviendrons sur de nombreux dossiers, nous dénoncerons certains avis défavorables uniquement motivés pour des raisons de service. Sur ce point, nous dénonçons les politiques de suppressions d'emplois qui conduisent les directions à être trop restrictives dans leur avis et à ne plus jouer collectif et ce au détriment de l'intérêt général de la DGFIP.

Concernant les recrutements croisés, nous souhaitons que l'administration joue la carte de la transparence sur ces choix, que les agents pré sélectionnés pour le site de Lyon bénéficient d'un suivi, d'un tutorat attentifs. Ils ne doivent pas être les parents pauvres du F10. Enfin, nous notons qu'il y a plus de candidatures de la filière GP pour l'ENI que le contraire, ceci est un bon signe de la valeur et de l'attractivité que véhicule cette école.

Enfin, nous vous demandons de revoir le calendrier du F10, en effet il ne nous paraît pas pertinent de faire arrêter le stage de Nevers le mercredi 2 mars et de faire commencer le stage en école le vendredi 4 mars. Nous demandons que les candidats rejoignent l'école de rattachement le lundi 7 mars.

Ce projet sera aussi impacté par des logiques de mouvement interne, à cette fin nous souhaitons évoquer certaines demandes et notamment commencer par l'examen des demandes pour le CIF de Nantes.

Nous remercions le bureau RH2C pour sa disponibilité et réactivité lors de la consultation.